



Bilan d'activité année 2019

➤ Les faits notables depuis l'Assemblée Générale de 2018, sont les suivants

- ✓ Aucun retour de l'Etat, du Conseil Régional, de la MEL et de la plupart des Elus concernant le procès-verbal de l'AG du 22 juin 2018 qui leur a été officiellement adressé, malgré les questions précises évoquées.
- ✓ Le 2 juillet 2018 une lettre a été adressée à M. Le Préfet et à Mme La Députée, avec copie à tous les Maires concernés, suite au courrier que M. Le Préfet a adressé à Mme la Ministre des Transports pour l'informer de sa décision de ne pas donner suite à notre demande de limitation de la vitesse des poids lourds à 80 km/h que nos Maires ont plusieurs fois réclamée officiellement à l'Etat et refusée au motif qu'elle ne serait pas pertinente, sans autre explication, ni réponse à nos arguments.
- ✓ Le 5 septembre 2018 nous avons officiellement adressé le procès-verbal de notre Assemblée Générale du 27/062018 à tous nos interlocuteurs institutionnels.
- ✓ M. Le Maire d'Anstaing nous a communiqué le rapport sur les mesures acoustiques réalisées par la MEL, dont nous ignorions l'existence encore lors de notre Assemblée Générale, plus d'un an après la décision de Mme BOUCHART, Vice-Présidente, de les réaliser. Son analyse est particulièrement décevante et ses conclusions vraiment pas convaincantes : entre autre, aucune comparaison entre l'évolution supposée des niveaux sonores et l'évolution du trafic n'a été faite !
- ✓ En l'absence de réponse à nos courriers une lettre de relance à notre Députée a été envoyée le 24 novembre 2018. Sans réponse.
- ✓ Suite à des articles parus dans la Voix du Nord, relatant de nouveaux accidents sur l'A27, une nouvelle relance par mail a été adressée à Mme la Députée qui répond personnellement pour la première fois par un mail laconique, nous assurant qu'elle suivait régulièrement le dossier auprès de la Préfecture qui suivait son cours normalement de son point de vue.
- ✓ Toujours en l'absence des précisions réclamées, le 4 mars 2019, une nouvelle relance par courrier a été effectuée auprès de la MEL (en lui rappelant formellement ses engagements d'origine à l'évidence non respectés) et à Mme la Députée, toujours avec copie à l'ensemble de nos Maires. Sans réponse.
- ✓ Le 14 juin 2019, toujours sans retour, une nouvelle lettre de relance à Mme la Députée et au Président de la MEL sont envoyées avec copie à nos Maires. S'en suit :
 - Aucune réaction de la Présidence de la MEL
 - Un appel de l'attaché parlementaire de Mme la Députée, en réaction à notre courrier. Au cours de l'entretien, il relaie l'agacement de Mme la Députée qui, en substance, nous fait savoir qu'elle ne peut pas répondre à chacune de nos sollicitations ; nous devons attendre que le dossier suive son cours en Préfecture. Nous lui précisons que des questions précises, systématiquement ignorées, restent sans réponse depuis plusieurs années. Notre propos est uniquement de le lui rappeler. De plus il a repris à son compte la position de l'Etat évoquée lors de la réunion en Préfecture, en méconnaissant plusieurs aspects du dossier (notamment, entre autre, sur l'absence de relevés acoustiques par la MEL qu'il croyait disponibles). Nous lui rappelons tous les points importants qui restent en suspens, totalement ignorés par la Préfecture, toujours silencieuse.
- ✓ Le 21 juin, pour la bonne règle nous adressons à Mme la Députée un courrier reprenant tous les points importants évoqués avec son attaché parlementaire, en sollicitant de sa part une prise de position claire et officielle. Toujours sans réponse.
- ✓ Le 4 novembre 2019, nous adressons la convocation à notre Assemblée Générale à nos adhérents, précisant le contexte et l'ordre du jour. Pour la bonne règle nous l'adressons en copie pour information et/ou invitation à l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels, mentionnés en début de procès-verbal.. Copie de la convocation est également adressée à la Voix du Nord.



➤ **La situation actuelle est la suivante :**

- ✓ Notre association a fait tout son possible pour que soit effective la concertation promise en 2006 par tous nos interlocuteurs (Etat, MEL, Députés, Conseillers Régionaux et Départementaux, Maires) lors de l'arrêté préfectoral transférant le trafic poids lourds de l'A22 vers l'A27 pour en compenser les nuisances dans la mesure du possible avec engagement, entre autres, de garantir un niveau sonore inférieur de 5 dB à la réglementation générale à l'horizon 2030.
- ✓ Comme indiqué dans la convocation, il faut souligner que la date de l'Assemblée Générale a été volontairement différée autant que possible statutairement pour permettre à nos interlocuteurs de répondre à nos demandes pressantes concernant les incohérences dénoncées sur le traitement des nuisances dues à la pollution (atmosphérique et sonore), mais aussi sur l'écoulement du trafic et la sécurité autoroutière (affectée par les mêmes causes liées au trafic, particulièrement poids lourds) sur l'A27 qui datent depuis plus d'un an, plusieurs fois réitérées, restées malheureusement sans retour en rappelant que nos Maires ont réclamé officiellement la limitation de vitesse des poids lourds à plusieurs reprises depuis plusieurs années, refusée par l'Etat au motif qu'elle n'est pas pertinente sans autre explication.
- ✓ La situation reste donc bloquée, tant du côté de l'Etat que de la MEL : force est de constater que tout débat contradictoire, sur la base d'un dossier technique objectif et complet, préalable à une décision politique argumentée et assumée, nous est à l'évidence refusé.
- ✓ Les seuls soutiens affirmés et récurrents sont ceux de MM. les maires de Chérencq et d'Anstaing, plus récemment de M. Le Maire de Baisieux.
- ✓ Nous regrettons vivement l'absence systématique des élus impliqués ou de leurs représentants élus ou administratifs, particulièrement de la MEL, assidus à l'origine, qui ne se manifestent plus depuis plusieurs années, comme si le dossier était clos, sans réelle évaluation des actions lancées en 2006 et des engagements officiellement pris.
- ✓ Nos appels à Mme la Députée pour obtenir ce débat ou, faute de mieux, obtenir enfin à tout le moins une réponse officielle aux questions précises posées concernant les incohérences dans les positions de l'Etat que nous avons relevées et mentionnées en détail dans le PV de notre AG 2018, et qui ont fait l'objet de plusieurs courriers de notre part à toutes les parties prenantes, restent sans résultat, autre que l'assurance que les services techniques de la Préfecture qui jugent nos demandes non pertinentes, sans autre explication, suivent le dossier et mènent une fois de plus des études d'impact.
- ✓ Certes, comme le rappelle Mme la Députée régulièrement dans la presse, de telles études d'impact nécessitent du temps. Rappelons toutefois que notre demande date de 2008 et que, à plusieurs reprises, l'Etat a annoncé que des études étaient en cours, dont les résultats et les conclusions argumentées, 10 ans après, sont toujours non diffusés.
- ✓ La seule réponse obtenue, via notre Députée, est que les services compétents de l'Etat jugent nos suggestions non pertinentes, sans autre commentaire, en contradiction, entre autres, avec les propositions publiées par la DIR Est en septembre 2012 sur les problèmes identiques de pollution et de circulation sur l'autoroute A35 à proximité de COLMAR, qui préconise de limiter les vitesses des VL à 110 km/h et celles des PL à 80 km/h pour plus de confort, plus de fluidité, plus d'économie de carburant, moins d'accidents graves, moins de bruit et moins d'émission de CO2 (document signalé à l'ensemble de nos interlocuteurs institutionnels). Nous souhaitons vivement, au minimum, une réponse sur cette contradiction majeure apparente entre les positions de la DIR Nord et la DIR Est sur ce sujet sensible.